



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2018 À 18H00

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le treize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Étaient Présents : Monsieur André BEZZINA Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur André BIANCHERI, Madame Isabelle PALAZZOLLI, Monsieur Bernard REBUFFEL, Madame Monique LAUGIER, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Anne RAINAUD, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Régis BELLI,, Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Marie-Paule ZANOTTI

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28

Absents avec procuration

Madame Pasquale HATTEMBERG donne procuration à Madame Christiane FROUTE
Monsieur Jean-Paul GEAY donne procuration à Madame Marie ADAMO-BRONSONE
Madame Gisèle AMEDEO donne procuration à Madame Catherine BARRAJA
Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-François GIAUME
Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Madame Monique LAUGIER
Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI

Absents excusés :

- Monsieur Cédric CIRASA

Monsieur Régis BELLI est élu secrétaire de séance.

**8/ OBJET : PROGRAMMATION THÉÂTRALE 2018 -
COLLABORATION AVEC L'ASSOCIATION CITAPELL' ARTE**

Madame Christiane FROUTÉ, expose à ses collègues

Par délibération du 11 octobre 2017, le Conseil Municipal a adopté la programmation théâtrale 2018 de spectacles vivants, présentés à la Citadelle et a décidé la conclusion d'un contrat de coréalisation, pour chacun de ceux-ci.

Cette programmation était proposée par la Compagnie Nomade et son Directeur, Monsieur Patrick ZEFF-SAMET.

Suite à la création le 12 juin 2018 d'une nouvelle association Citadell'Arte, dont le siège social se situe 13, avenue du Riant Séjour, Monsieur ZEFF-SAMET, Président de cette association, a

informé la commune que cette nouvelle association villefrancoise prendra le relais de la compagnie Nomade pour la programmation des spectacles du mois de septembre à décembre 2018.

Par ailleurs et suite à l'offre du pôle théâtre de la ville de Nice, l'association Citadelle'Arte participera du 15 au 28 octobre prochains à la « Quinzaine des Théâtres » organisée par la ville de Nice. Ce rendez-vous qui connaît un succès grandissant met en lumière l'activité théâtrale niçoise et la commune de Villefranche-sur-Mer y participerait comme municipalité invitée, confortant ainsi la place de Villefranche et de la Citadelle dans le paysage théâtral de la région.

Pour répondre à cette invitation, Citadell'Arte a proposé à la Commune d'ajouter trois spectacles à celui initialement prévu le 20 octobre à l'auditorium : « Jacques a dit » de Marc FAYET.

Le programme envisagé serait :

- Le 19 octobre à 20h30 à l'auditorium : BAR- de SPIRO SCIMONE,
- Le 26 octobre à 20H30 à l'auditorium : Mademoiselle C de Maude SAMBUIS,
- Le 27 octobre à 20H30 à l'auditorium : NO en concert- Compagnie le Théâtre du Carnassier.

Elle leur propose :

- De poursuivre la collaboration initiée par la Compagnie Nomade, avec l'association Citadell'Arte pour la programmation théâtrale 2018 adoptée lors du conseil municipal du 11 octobre 2017,
- D'adjoindre dans le cadre de la quinzaine des théâtres, les trois spectacles précités qui étaient joints en annexe de votre ordre du jour,
- D'autoriser la conclusion de contrats de coréalisation établis pour chacun des spectacles qui se dérouleront de septembre à décembre 2018 entre la Ville, coréalisateur, le producteur : la Compagnie de spectacles et l'organisateur, l'association Citadelle'Arte.

Les tarifs et la répartition des recettes entre la Commune et la Compagnie présentant le spectacle, adoptés par le Conseil Municipal le 11 octobre 2017, demeurent inchangés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOPTE



Le Maire,
Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives